



LIGUE DE GOLF DES HAUTS DE FRANCE Challenge Interdépartemental HDF 2020

26 Avril 2020 - Béthune
31 Mai 2020 - Lys Chantilly
20 Septembre 2020 - Mormal

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueurs de moins de 11 ans de la Ligue de Golf des Hauts de France (licenciés membres AS d'un club de la ligue) étant sélectionnés par son département.

U10 : né (e) en 2010 et après

Les équipes de chaque département sont constituées comme ceci : 2 filles et 4 garçons.

Possibilité d'avoir 2 remplaçants maximum.

DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Le premier match est prévu à 9H30 en shot gun. L'organisateur prévoit de faire 3 matchs le matin. Après la pause déjeuner, les équipes joueront leurs 2 derniers matchs afin que toutes les équipes se rencontrent. Des tests de petit jeu, qui pourront servir de départage, seront organisés pour le département exempt. Avant chaque match (**10 minutes avant**), le capitaine de chaque département doit donner à l'organisateur la composition de ces 3 greensomes.

Le matin :

Match 1 (9h30)

AISNE contre SOMME

NORD contre PAS DE CALAIS

OISE *exempt*

Match 2 (10h30)

AISNE contre NORD

SOMME contre OISE

PAS DE CALAIS *exempt*

Match 3 (11h30)

AISNE contre OISE

SOMME contre PAS DE CALAIS

NORD *exempt*



L'après-midi :

Match 4 (13h30)

AISNE contre PAS DE CALAIS

NORD contre OISE

SOMME *exempt*

Match 5 (14h30)

PAS DE CALAIS contre OISE

NORD contre SOMME

AISNE *exempt*

FORME DE JEU

3 greensomes sont constitués par rencontre et jouent en match play aménagé (type Interligues U12) durant **35 minutes**.

La victoire d'un greensome permet de rapporter 2 points à son équipe. En cas de match nul, 1 point sera donné à chaque greensome donc à chaque équipe.

L'équipe gagnante est celle qui cumule le maximum de points à la fin de la journée. En cas d'égalité, les tests serviront de départage pour déterminer le vainqueur.

ENGAGEMENT ET INSCRIPTION

Pas de droit d'engagement.

Les départements devront impérativement inscrire leurs joueurs sur [Extranet](#) au plus tard 7 jours avant l'épreuve.

Soit :

- pour le 18 avril 2020 pour le 26 avril 2020
- pour le 23 mai 2020 pour le 31 mai 2020
- pour le 12 septembre 2020 pour le 20 septembre 2020